Philippe Eveillard

YouTube : voir et partager des vidéos

screencast

YouTube ne devient un réseau social que si vous en faites partie, ce qui suppose d'ouvrir un compte et de « jouer le jeu » avec YouTube et ses concepts de chaîne, de playlists et de favoris.

Avec 4 milliards de vidéos visionnées chaque jour, YouTube s'impose comme la référence de la vidéosphère du web. Mais avant d'être un service de lecture passive des vidéos de toute nature, YouTube est le lieu de rencontre des amateurs éclairés et des réalisateurs de vidéos.

La clé : le compte

Sur YouTube, vous pouvez voir toutes les vidéos (tout au moins celles qui sont en libre accès) sans inscription et sans payer. Comme les vidéos en libre accès représentent la grande majorité des vidéos, vous avez à votre disposition la plus grande vidéothèque du monde.

En revanche, pour entrer dans la famille YouTube, vous devez ouvrir un compte. Cette ouverture est le « sésame » » qui vous donne la possibilité de déposer vos vidéos sur le site et surtout de créer votre propre espace audiovisuel.

YouTube fait partie de la galaxie Google. Vous pouvez donc faire cette ouverture avec votre compte Google. Si vous n'en avez pas, vous en ouvrez un (un formulaire vous tend les bras).

Les outils : la chaîne, les playlists et les favoris

L'ouverture d'un compte YouTube vous fait accéder aux nombreuses fonctions de YouTube : la mise en ligne de vos vidéos personnelles et la création d'une chaîne.

La chaîne est l'unité de base du fonctionnement de votre compte YouTube. Sa création se résume à remplir un formulaire de configuration. Une fois créée, la chaîne reçoit vos vidéos personnelles, les chaines (des autres internautes) auxquelles vous vous abonnez et les playlists qui rassemblent par thème les vidéos que vous avez sélectionnées dans la vidéothèque de YouTube.

Dans YouTube, « une chaîne correspond à la page d'un utilisateur ». En interrogeant les espaces de stockage du site vous repérez les chaines des internautes qui ont les mêmes centres d'intérêt que vous. L'intérêt de s'abonner à ces chaines est d'être tenu au courant de leurs nouvelles vidéos.

La sélection des vidéos destinées à vos playlists et de celles à qui vous attribuez le qualificatif de « favoris » se fait d'une façon aussi simple que celle de l'abonnement à une chaîne (on est dans la galaxie Google !).

Le mot-clé : ouverture

Votre chaîne avec vos vidéos, vos abonnements et vos favoris peut rester privée, sans possibilité d'accès autre que le vôtre. Dans ce contexte, YouTube n'est plus un espace de partage, mais un espace de stockage.

Mais si vous avez créé votre chaîne pour fournir à vos patients des vidéos d'éducation pour la santé (créées par vous ou sélectionnées par vous dans la vidéothèque de YouTube), votre chaîne doit être publique. Il en est de même si vous souhaitez que votre chaîne participe à votre e-réputation.

Lors de la mise en ligne de vos vidéos, vous êtes invités à décrire et indexer le contenu de vos documents. Surtout, vous devez décider du degré de confidentialité que vous souhaitez attribuer à ce que vous mettez en ligne. Comme vos vidéos sont hébergées par votre chaîne (publique), vos vidéos seront publiques. Vous êtes aussi invités à décider des conditions de réutilisation de votre travail. Là encore, pour votre e-réputation, vous devez choisir entre la licence YouTube standard et la licence Creative Commons Attribution (paternité). C'est la seconde que vous sélectionnerez pour que les autres internautes puissent utiliser votre vidéo dans leurs vidéos personnelles. En contrepartie, votre nom figurera dans tout ce qui vous aura été « emprunté ».•

LA MÉDECINE DANS YOUTUBE

Le 4 novembre 2013, une requête dans YouTube avec le mot « médecine » affiche 178 000 réponses et avec le mot « medicine » plus de 4 millions.

La médecine (et la santé) sont très présentes dans la vidéothèque.

Une requête avec le mot « arthrose » affiche plus de 1 000 réponses. Les 20 premières sont toutes destinées à l'information ou à l'éducation du patient.

Dans YouTube, les vidéos à destination des médecins sont l'exception.

Pour le médecin désireux de fournir à ses patients des vidéos d'éducation pour la santé, YouTube est une véritable « caverne d'Ali Baba ». On trouve de tout, du très bon et du moins bon, en langue française, sur un grand nombre de sujets médicaux. Les maladies chroniques (asthme, diabète, hypertension artérielle, insuffisance cardiaque) sont privilégiées.

La difficulté est de faire les bons choix en s'appuyant sur l'exactitude du contenu et la pédagogie de la forme. Il y a peu d'inquiétude à avoir : la vidéothèque est riche et le plus souvent de qualité. Il reste au médecin à prendre son temps pour faire les meilleures sélections dans les vidéos qu'il souhaite proposer à ses patients. •

TOUS DROITS RESERVES - LA REVUE DU PRATICIEN